



POUR PUBLICATION IMMEDIATE

## **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**Enveloppe 2021-2022**

**Vous avez jusqu'au 2 avril 2021 pour présenter vos projets  
sur le territoire de la MRC de Manicouagan**

Baie-Comeau – 25 janvier 2021

Vous êtes intéressés à la protection et à la mise en valeur du milieu forestier ? Vous avez en tête un projet qui stimulerait le développement économique de la région ? Qu'il s'agisse de travaux associés à la voirie multiusages, de projets visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois ou tout autre projet cadrant dans le programme, la MRC de Manicouagan peut vous aider à les réaliser.

Conditionnellement à la reconduction du programme d'aménagement durable des forêts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les projets admissibles seront évalués et sélectionnés par le comité multiressources selon des critères spécifiques adaptés aux réalités de notre région. La date limite pour le dépôt des projets est fixée au **2 avril 2021**.

Pour en valider l'admissibilité et pour plus d'informations, communiquez avec Philippe Poitras au (418) 589-9594 poste 240.

Vous pouvez vous procurer le formulaire via notre site Web au [www.mrcmanicouagan.qc.ca](http://www.mrcmanicouagan.qc.ca) ou en téléphonant au 418-589-9594.

- 30 -

Source : Philippe Poitras, directeur de la gestion foncière  
Téléphone : (418) 589-9594, poste 240  
Télécopieur : (418) 589-6383  
[philippe.poitras@mrcmanicouagan.qc.ca](mailto:philippe.poitras@mrcmanicouagan.qc.ca)